

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2810

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité**

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2810**

commission principale : développement économique

objet : **Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2044 du 12 juillet 2004, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le transfert de compétence relatif au soutien financier aux clubs sportifs professionnels à compter du 1er janvier 2005. Elle a, à cette occasion, décidé de retenir la mission d'intérêt général relative au perfectionnement et à l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation des clubs professionnels, telle que définie par le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 codifié par l'article L 113-2 du code du sport.

Ce transfert a été effectué par l'arrêté préfectoral n° 4638 du 7 décembre 2004.

Le contexte de la délibération

Depuis 2010, un travail partenarial est effectué avec les clubs sportifs sur l'activité de leur centre de formation et leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local. Ce travail permet de situer la stratégie de chaque club en matière de formation, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité. Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du centre de formation.

Ce travail s'est poursuivi pour la saison 2011-2012 et a fait l'objet d'un examen par le groupe de travail *ad hoc* constitué de représentants de l'ensemble des groupes politiques constitués au sein du Conseil. Ce groupe de travail a confirmé les recommandations déjà formulées la saison précédente, qui concernent les 2 dimensions suivantes :

- partenariats et insertion dans le tissu sportif local : le club sportif organisera régulièrement des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc.,

- évaluation de l'impact : le club sportif rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des activités de son centre de formation et de leur impact.

L'objet de la délibération

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Communauté urbaine, pour la saison 2011-2012 du club sportif LOU Rugby, constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). Ce financement porte sur sa mission d'intérêt général au titre de la formation, telle que définie aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport.

La présence de clubs sportifs professionnels de haut niveau dans les sports collectifs les plus médiatisés (football, basket-ball, rugby et handball) participe pleinement à la politique de rayonnement national et international conduite par la Communauté urbaine. En soutenant le centre de formation du LOU Rugby, celle-ci souhaite accompagner le développement des clubs sportifs de haut niveau sur l'agglomération.

D'autre part, l'analyse des métiers pratiqués par les jeunes à leur sortie du centre de formation indique une réelle insertion professionnelle dans les métiers du sport, même si tous ne deviennent pas joueurs professionnels.

Avec l'accession au TOP 14, l'origine grandlyonnaise des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation devient minoritaire, mais l'encadrement de ceux-ci reste principalement assuré par des professionnels eux-mêmes issus du centre de formation du club.

Le bilan des activités du centre de formation pour la saison 2010-2011

Les 4 indicateurs principaux retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation sont les suivants : le niveau du club sportif auquel il est rattaché, le nombre de jeunes joueurs inscrits dans le centre ainsi que leur origine géographique et le budget du centre de formation.

Le centre de formation est géré directement par la SASP LOU Rugby. Pour la saison 2010-2011, le centre de formation a accueilli 16 jeunes nés entre 1987 et 1991, dont 25 % proviennent d'un club de l'agglomération, particulièrement de Lyon, Ecully et Villeurbanne.

Le centre de formation a mobilisé 4 équivalents temps plein avec un directeur, un responsable de suivi administratif, une équipe médicale, des entraîneurs. En revanche, il ne dispose pas de structure d'hébergement propre, les jeunes sportifs étant hébergés dans des logements individuels. Les salles d'études, les espaces de détente ainsi qu'une salle informatique ont été mis à disposition des jeunes sportifs sur le lieu d'entraînement du LOU Rugby, dans le 8^e arrondissement de Lyon. Les conventions passées avec 9 établissements scolaires (lycées, institut universitaire de technologie -IUT-, unité de formation et de recherche en activités physiques et sportives -UFRAPTS-, Institut national des sciences appliquées -INSA- etc.) permettent de bénéficier d'horaires aménagés ainsi que d'un dispositif spécial pour les stagiaires en difficulté, sachant que le niveau d'exigence est très élevé : entraînement quotidien sur la plaine des jeux des Etats-Unis, études, compétitions durant le week-end ; suivi médical régulier : prévention du dopage, prévention et soin des traumatismes physiques.

Le budget du centre de formation s'est élevé à 480 000 € pour la dernière saison.

Le projet du centre de formation pour la saison 2011-2012

L'accès au TOP 14 modifie très sensiblement le projet du club sportif et par voie de conséquence celui de son centre de formation. Pour la saison 2011-2012, le LOU Rugby propose un projet de développement conséquent avec l'accueil de 22 jeunes et le renforcement de l'encadrement sportif.

L'objectif du LOU Rugby est de se maintenir dans les 10 meilleurs centres de formation de France et de faire de son centre une vitrine du club par la qualité de sa double formation scolaire et sportive.

Concernant les équipements, le centre de formation a rejoint le nouveau stade et bénéficie désormais d'une unité de lieu avec l'équipe professionnelle (salle d'entraînement, de formation, etc.).

Budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2011-2012 (en €)

Pour la saison 2011-2012, le budget prévisionnel du centre de formation du club sportif LOU Rugby s'élève à 742 144 €.

Charges		Produits	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
hébergement, restauration	86 000	subventions	275 000
frais de compétitions/déplacements	15 000	- Communauté urbaine de Lyon	
frais médicaux	11 500	- Région Rhône-Alpes	

suiwi scolaire	4 000		
équipements/Matériels sportifs	28 400	ligue nationale	64 000
charges de personnels		partenaires privés	2 900
- charges de personnels du centre	94 272	autres	18 000
- stagiaires/contrats joueurs	288 672	société anonyme sportive professionnelle (SASP)	340 744
- charges sociales	214 300		
Total	742 144	Total	742 144

La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son soutien au club sportif SASP LOU Rugby à hauteur de 275 000 €, soit une augmentation de 120 000 € par rapport à 2010-2011. Cette augmentation est justifiée par l'évolution du club au niveau TOP 14, qui entraîne un projet en fort développement pour son centre de formation (budget annuel évoluant de 480 000 € à 742 144 €).

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif SASP LOU Rugby et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 000 € au profit du club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et dans le cadre de la saison 2011-2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le club sportif SASP LOU Rugby définissant, notamment, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 480 - fonction 40 - opération n° 0P02O0940.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.